



Propriétaire qui ne paye plus ses charges.

Par **fotman**, le **11/02/2008** à **09:46**

Bonjour, voila je suis propriétaire depuis 1 ans et demi, et dans ma copropriété un propriétaire ne rembourse plus les charges (environ 1800€) depuis plus d'un an, et le syndic "Tagerim" veut que tous les autre propriétaire paient pour lui, moi je peut pas payer pour lui car mes ressources sont trop petite, pouvez me dire si il y une loi ou un texte qui empêche cela. Merci beaucoup pour votre réponse. Salutations distinguées.

Par **Erwan**, le **11/02/2008** à **23:00**

Bjr,

Lors d'une assemblée générale des copropriétaires, il faut donner pouvoir au syndic de recouvrer les charges dues contre le propriétaire défaillant.

Le syndic n'a pas de pouvoir de décision, il exécute les mandats de l'assemblée des copropriétaires.

Il n'y a aucune raison pour qu'un copropriétaires soit dispensé de payer ses charges au préjudice des autres.

Par **fotman**, le **12/02/2008** à **09:10**

merci beaucoup pour votre réponse.
cordialement.